



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-033

VIE COURANTE
14- EAU ET ASSAINISSEMENT

**Réhabilitation des stations de traitement d'eau de Guilligomarc'h, Tremeven, Arzano :
Acquisition d'un terrain de 5841 m2 à Guilligomarc'h (annexe)**

La station de traitement d'eau du Muriou en Guilligomarc'h est implantée sur une parcelle relativement étriquée, bordée d'une part par la route départementale RD 22 et d'autre part par la parcelle ZC 114 appartenant à un propriétaire privé.

La surface actuelle de la station ne permet pas de réaliser les travaux de modernisation envisagés dans le cadre des travaux de mise en conformité de la station de traitement du Muriou.

Quimperlé Communauté a sollicité le propriétaire privé pour acquérir la parcelle ZC 114. La parcelle constitue une unité foncière d'une surface totale de 5 841m², classée en zone agricole, proposée au prix de 7 000 €, net vendeur.

De plus, la parcelle se trouvant à l'intérieur du périmètre de protection rapproché du captage du Muriou, son acquisition par la collectivité participera au respect des prescriptions inscrits dans l'arrêté préfectoral de protection de la ressource.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'acquisition de l'unité foncière, cadastrée ZC 114, sur la commune de Guilligomarc'h, d'une surface de 5841 m², au prix de 7 000 € net vendeur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de l'unité foncière, cadastrée ZC 114, sur la commune de Guilligomarc'h, d'une surface de 5841 m², au prix de 7 000 € net vendeur.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC

